

DECRET N°91-109 du 7 Juin 1991  
portant approbation des Budgets Primi-  
tifs Gestion 1991 des Circonscriptions  
Administratives du MONO.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N°90-008 du 13 Août 1990 portant organisation et attribution des Circonscriptions Administratives durant la période de Transition ;
- VU la Loi N°91-014 du 12 Avril 1991 portant Loi de Finances pour la Gestion 1991 ;
- VU le Décret N°91-68 du 04 Avril 1991 portant composition du Gouvernement Provisoire ;
- VU le Décret N°91-72 du 11 Avril 1991 chargeant Monsieur Désiré VIEYRA Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense (MECAGD), de l'intérim du Chef du Gouvernement pour compter du 11 Avril 1991 ;
- SUR Proposition du Ministre du Plan, de l'Economie et des Finances,

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 5 Juin 1991 ;

§ E C R E T E

Article 1er.- Sont approuvés les budgets primitifs gestion 1991 des Circonscriptions Administratives du Mono, arrêtés en recettes et en dépenses aux montants inscrits à l'annexe ci-jointe.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 Juin 1991

Pour le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement  
absent le Ministre d'Etat, chargé de  
la Coordination de l'Action Gouverne-  
mentale et de la Défense chargé de  
l'intérim

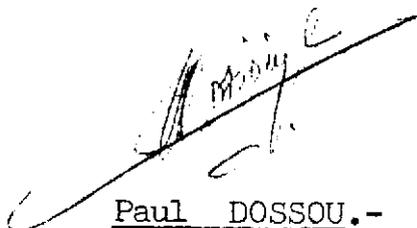
  
Désiré VIEYRA.-

Le Ministre d'Etat, chargé de la  
Coordination de l'Action Gouvernementale  
et de la Défense,



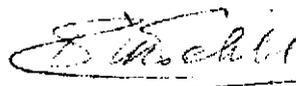
Désiré VIEYRA.-

Le Ministre du Plan, de  
l'Economie et des Finances



Paul DOSSOU.-

Le Ministre de l'Intérieur, de la  
Sécurité Publique et de l'Administra-  
tion Territoriale,



Jean Florentin FELIHO.-

Ampliations : PR 6 SGG 4 CS 2 MPEF 15 MISPAT 6 Autres Ministères  
12 DLC 2 DB 4 DCOF 4 DSDV 2 DI 8 DTCP 16 Circonscriptions Adminis-  
tratives 15 GCONB 1 UNB-FASJEP 4 ENA 2 BN-DAN 2 JO 1 IGE 1.-

DEPARTEMENT DU MONO

Sous-Préfecture d'Athiémé

Recettes Ordinaires : Douze Millions Quatre Vingt Seize Mille  
Francs .....12.096.000

Recettes Extraordinaires : Quatre Cent Mille Francs 400.000

Dépenses Ordinaires : Douze Millions Quatre Vingt Seize Mille  
Francs .....12.096.000

Dépenses Extraordinaires : Quatre Cent Mille Francs 400.000

Sous-Préfecture de Comé

Recettes Ordinaires : Huit Millions Cinq Cent Vingt Cinq Mille  
Francs ..... 8.525.000

Recettes Extraordinaires : Deux Millions Deux Cent Mille Francs  
..... 2.200.000

Dépenses Ordinaires : Huit Millions Cinq Cent Vingt Cinq Mille  
Francs..... 8.525.000

Dépenses Extraordinaires : Deux Millions Deux Cent Mille Francs  
..... 2.200.000

Sous-Préfecture de Grand-Popo

Recettes Ordinaires : Quatorze Millions Trois Cent Soixante Deux  
Mille Francs .....14.362.000

Recettes Extraordinaires : Néant

Dépenses Ordinaires : Quatorze Millions Trois Cent Soixante Deux  
Mille Francs .....14.362.000

Dépenses Extraordinaires : Neant

Sous-Préfecture de Dogbo

Recettes Ordinaires : Quatorze Millions Trois Cent Mille Francs  
.....14.300.000

Recettes Extraordinaires : Cinq Cent Mille Francs... 500.000

Dépenses Ordinaires : Quatorze Millions Trois Cent Mille Francs  
.....14.300.000

Dépenses Extraordinaires : Cinq Cent Mille Francs .. 500.000

Circonscription Urbaine de Lokossa

Recettes Ordinaires : Vingt Quatre Millions Trois Cent Mille  
Francs .....24.300.000

Recettes Extraordinaires : Un Million Huit Cent Mille Francs  
..... 1.800.000

Dépenses Ordinaires : Vingt Quatre Millions Trois Cent Mille  
Francs .....24.300.000

Dépenses Extraordinaires : Un Million Huit Cent Mille Francs  
..... 1.800.000

Préfecture de Lokossa

Recettes Ordinaires : Quarante Neuf Millions Cinquante Deux Mille  
Neuf Cent Quatre Vingt Douze Francs .....49.052.992

Recettes Extraordinaires : Sept Millions Trois Cent Quatre Vingt  
Dix Huit Mille Six Cent Soixante Quinze Francs..... 7.398.675

Dépenses Ordinaires : Quarante Neuf Millions Cinquante Deux Mille  
Neuf Cent Quatre vingt Douze Francs .....49.052.992

Dépenses Extraordinaires : Sept Millions Trois Cent Quatre Vingt  
Dix Huit Mille Six Cent Soixante Quinze Francs ..... 7.398.675

Sous-Préfecture de Lalo

Recettes Ordinaires : Treize Millions Cinq Cent Quatre Vingt  
Un Mille Cent Soixante Dix Francs .....13.581.170

Recettes Extraordinaires : Néant

Dépenses Ordinaires : Treize Millions Cinq Cent Quatre Vingt  
Un Mille Cent Soixante Dix .....13.581.170

Dépenses Extraordinaires : Néant

Sous-Préfecture de Houéyogbé

Recettes Ordinaires : Vingt Deux Millions de Francs 22.000.000

Recettes Extraordinaires : Cinq Millions Trois Cent Mille Francs  
..... 5.300.000

Dépenses Ordinaires : Vingt Deux Millions de Francs .22.000.000

Dépenses Extraordinaires : Cinq Millions Trois Cent Mille Francs  
..... 5.300.000

## Sous-Préfecture d'Aplahoué

Recettes Ordinaires : Seize Millions de Francs .....16.000.000  
 Recettes Extraordinaires : Sept Cent Mille Francs ... 700.000  
 Dépenses Ordinaires : Seize Millions de Francs .....16.000.000  
 Dépenses Extraordinaires : Sept Cent Mille Francs ... 700.000

## Sous-Préfecture de Toviklin

Recettes Ordinaires : Treize Millions de Francs .....13.000.000  
 Recettes Extraordinaires : Un Million Cinq Cent Mille Francs  
 ..... 1.500.000  
 Dépenses Ordinaires : Treize Millions de Francs .....13.000.000  
 Dépenses Extraordinaires : Un Million Cinq Cent Mille Francs  
 ..... 1.500.000

## Sous-Préfecture de Djakotomey

Recettes Ordinaires : Douze Millions Deux Cent Quarante Cinq  
 Mille Francs .....12.245.000  
 Recettes Extraordinaires : Deux Millions de Francs.. 2.000.000  
 Dépenses Ordinaires : Douze Millions Deux Cent Quarante Cinq  
 Mille Francs .....12.245.000  
 Dépenses Extraordinaires : Deux Millions de Francs . 2.000.000

## Sous-Préfecture de Klouékanmé

Recettes Ordinaires : Quinze Millions Cinq Cent Mille Francs  
 .....15.500.000  
 Recettes Extraordinaires : Cinq Cent Mille Francs ... 500.000  
 Dépenses Ordinaires : Quinze Millions Cinq Cent Mille Francs  
 .....15.500.000  
 Dépenses Extraordinaires : Cinq Cent Mille Francs ... 500.000

## Sous-Préfecture de Bopa

Recettes Ordinaires : Onze Millions Neuf Cent Mille Francs  
 .....11.900.000  
 Recettes Extraordinaires : Six Cent Mille Francs ... 600.000  
 Dépenses Ordinaires : Onze Millions Neuf Cent Mille Francs  
 .....11.900.000  
 Dépenses Extraordinaires : Six Cent Mille Francs ... 600.000